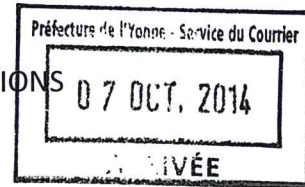


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 45
		Votants : 50

Séance du 29 septembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Gérard VERGNAUD (arrivé à 19 h 10), M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Bernard MORAIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (arrivé à 19 h 30), M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,
Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Benoit HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE,
Mme Monique MERCIER, suppléée par Mme Monique GILLEQUIN,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Patrice CHASSERY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : décision après enquête publique : classement dans le domaine public intercommunal des voies et parkings situés à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieudit « Le Groupe géographique »

OBJET : décision après enquête publique : classement dans le domaine public intercommunal des voies et parkings situés à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieudit « Le Groupe géographique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 39/2010 concernant l'acquisition immobilière d'une partie du site du 28^{ème} Groupe Géographique,

Vu la délibération n°VOI/2013/56 portant sur le classement dans le domaine public intercommunal de voies situées à l'intérieur de la partie Communauté de Communes du Jovinien de l'ancien site militaire au lieu dit « le 28^{ème} Groupe Géographique »,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien est propriétaire de ces voies,

Considérant qu'au fur et à mesure de l'utilisation des bâtiments, les voies et parkings seront accessibles de jour comme de nuit au public (utilisateurs, fournisseurs d'énergie, etc), par toutes les entrées actuellement fermées,

Considérant que ces infrastructures font actuellement partie du domaine privé de la Communauté de Communes du Jovinien et qu'il y a lieu de les classer dans le domaine public intercommunal,

Considérant qu'une enquête publique a eu lieu à la Communauté de Communes du Jovinien du 17 JUIN 2014 au 2 JUILLET 2014 et qu'aucune observation n'a été formulée,

Vu l'avis favorable émis par Madame Catherine BARON, commissaire-enquêteur, suite à l'enquête publique, pour les 3 parcelles énumérées ci-dessous :

Section AN – n°397 (lot 5) pour 3.192 m²,

Section AN – n°399 (lot 7) pour 392 m²,

Section AN – n°400 (lot 8) pour 837 m².

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 11 septembre 2014,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de classer dans le domaine public intercommunal les parcelles suivantes :

Section AN – n°397 (lot 5) pour 3.192 m²,

Section AN – n°399 (lot 7) pour 392 m²,

Section AN – n°400 (lot 8) pour 837 m²,

situées sur l'ancien site militaire au lieudit "le 28ème Groupe Géographique".

Autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 07/10/2014

date de publication : 07/10/2014



